



## **Dans l'entreprise de presse de la CGT aussi, on maltraite des journalistes**

C'est un procès atypique qui va se tenir jeudi 14 décembre au conseil de prud'hommes de Bobigny, opposant une journaliste à son ancien employeur, qui n'est autre que l'entreprise de presse de la CGT. Le SNJ-CGT, en soutien à cette camarade, par ailleurs membre du Bureau national du syndicat, s'est porté intervenant volontaire dans cette affaire que l'on peut qualifier d'abracadabrantique.

Nous avons déjà évoqué ce conflit dans un communiqué du 13 avril dernier ([lire ici](#)), après l'échec de l'audience en bureau de conciliation, dans lequel nous regrettons « profondément que le PDG de la Nouvelle Vie Ouvrière n'ait pas saisi l'occasion pour trouver une solution à ce douloureux dossier ».

Huit mois après, malgré toutes nos tentatives de rapprochement, comme nous l'avait d'ailleurs conseillé le bureau de conciliation du conseil de prudhommes, c'est donc un tribunal qui va devoir trancher un conflit au sein de la CGT. A l'inverse de ce que préconise le document d'orientation de la confédération, adopté en mars 2023 à Clermont Ferrand au 53<sup>e</sup> congrès de la CGT, qui précise bien « qu'il est préjudiciable pour chacune des parties » de « faire appel à la justice pour traiter de problèmes internes ».

Tout comme ce document d'orientation revendique de « remettre l'humain au cœur des enjeux de société » et de « garantir les libertés syndicales ».

Cette volonté de rejeter toute tentative de conciliation est incompréhensible pour le SNJ-CGT, tant elle est éloignée des valeurs que la CGT défend au quotidien.

Alors qu'elle travaillait pour la NVO depuis 2006 (d'abord en CDD puis en CDI), notre consœur et camarade a été victime de harcèlement et d'une discrimination syndicale caractérisée, dans un contexte de suppression de nombreux postes au sein de la *Nouvelle Vie Ouvrière*. Après un long arrêt maladie, la médecine du travail n'a pu faire autrement que de la déclarer inapte, ce qui a conduit la direction à la licencier. Âgée de 55 ans, mère isolée de deux filles, notre consœur et par ailleurs dirigeante du SNJ-CGT, se retrouve donc à Pôle Emploi avec une allocation à peine supérieure au Smic !

Alors que la situation économique et sociale de la *Nouvelle Vie Ouvrière* continue de se dégrader, il est urgent que la CGT intervienne enfin. Nous appelons une dernière fois la direction de l'entreprise de presse à ouvrir une négociation, afin d'éviter l'audience de jeudi, qui ne pourra être que préjudiciable à l'ensemble de la CGT. Dans le cas contraire, notre consœur et camarade peut compter sur le soutien actif du SNJ-CGT.

Le respect du droit du travail ne doit pas s'arrêter aux portes de la CGT !

**Montreuil, le 12 décembre 2023.**